



Assemblée communale no 5 de la commune de Bas-Intyamon

**du 29 novembre 2022 de 20.00 h. à 21.00 h.
à la salle Bourgo – Route de l'Intyamon 36 à Enney**

Présidence :	Monsieur Olivier Pharisa, Syndic
Convocations :	Feuille officielle du canton de Fribourg no 46 du 18 novembre 2022 Affichage aux piliers publics Chroniques de Bas-Intyamon no 129 Convocation à tous les ménages
Electeurs inscrits :	1128
Citoyens présents :	35 citoyens actifs à l'ouverture de la séance
Scrutateurs :	M. Jean-Marc Wicki et M. Jérôme Vallélian
Preneur du PV :	Mme Erika Dupont Secrétaire communale

M. le Syndic ouvre cette 5ème assemblée de législature ; il précise que Mmes Erika Dupont, Gentrinë Huruglica, Sandrine Audemars et M. Charles Chassot, personnel communal, n'ont pas le droit de vote dans la commune.

Il indique que l'assemblée est enregistrée, ceci pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit une fois le procès-verbal approuvé.

Il encourage à bien lever la main lors des votes et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; ils communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

M. le Syndic donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 8 novembre 2022 (il ne sera pas lu)
2. Budgets 2023 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1 de fonctionnement
 - 2.2 des investissements :
 - 2.2.1 Place de jeux Estavannens
 - 2.2.2 Route du Fossard – Estavannens
 - 2.2.3 Acquisition d'un véhicule porte-outils
 - 2.2.4 Réservoirs et conduites eau potable
 - 2.2.5 Réfection de chalets
 - 2.2.6 Acquisition d'un treuil avec ligne de câblage pour l'unité de gestion forestière
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Présentation de la planification financière 2023 – 2027
4. Désignation de l'organe de révision
5. Modification des statuts de l'AICG
6. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale pouvaient être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamon.ch

1. Lecture du procès-verbal no 4 de l'assemblée du 8 novembre 2022

Le procès-verbal susmentionné a été mis à disposition au secrétariat communal et publié sur le site internet. Il n'en est pas donné lecture.

Personne ne souhaitant s'exprimer sur ce procès-verbal, **M. le Syndic** pose alors la question suivante :

« Celles et ceux qui acceptent l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 8 novembre 2022 sont priés de le faire en levant leur bulletin »

Résultat : 35 oui 0 non 0 abstentions

2. Budget 2023

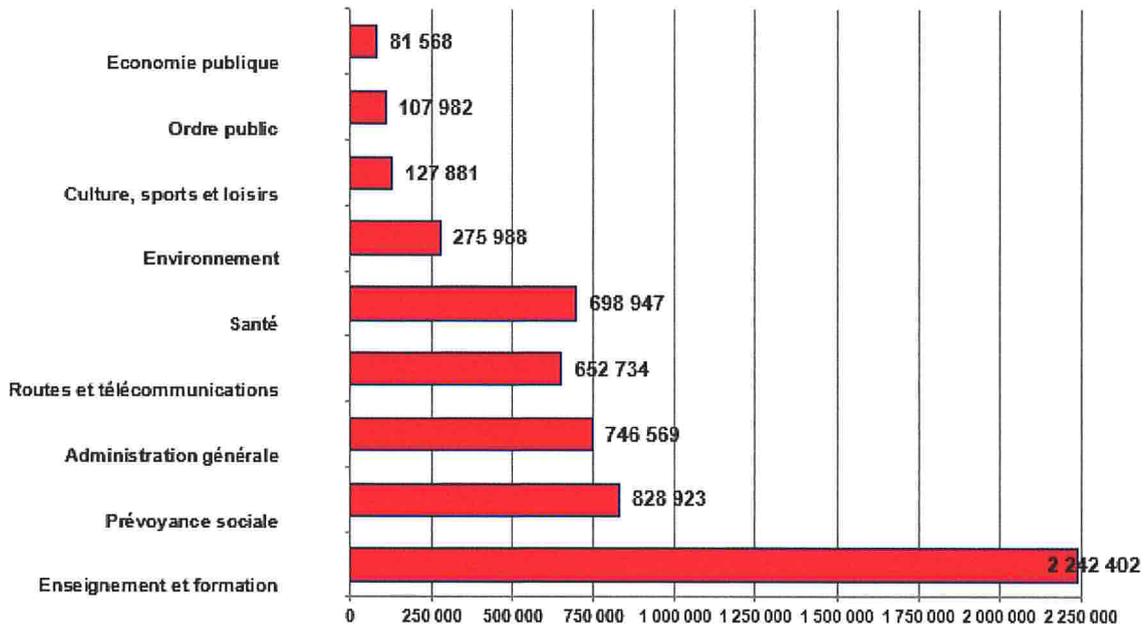
2.1 de fonctionnement

Mme Gentrinë Huruglica Administratrice des finances rappelle que c'est le second budget communal établi au format MCH2. Ceci signifie que tous les investissements font l'objet d'amortissements planifiés ; le règlement des finances communales prévoit aussi que les investissements sont activés dès CHF 40'000.00.

Le compte de fonctionnement se présente ainsi :

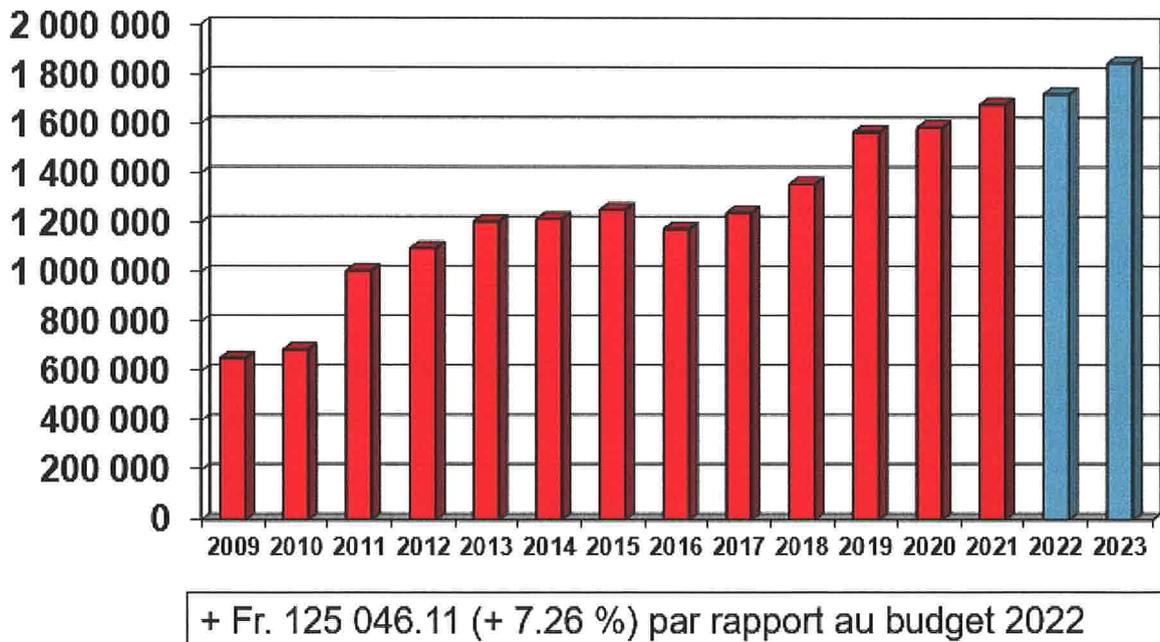
	Budget 2023	
	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION	860'589.14	114'020.65
1 ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	196'434.00	88'452.00
2 FORMATION	2'672'618.18	430'215.55
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	129'291.21	1'410.00
4 SANTE	702'947.45	4'000.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	830'422.60	1'500.00
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	708'841.70	56'107.83
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	1'092'893.86	816'905.39
8 ECONOMIE PUBLIQUE	1'608'122.39	1'526'554.71
9 FINANCES ET IMPÔTS	159'588.25	5'698'993.19
TOTALISATION	8'961'748.78	8'738'159.32
Résultat budget 2023		223'589.46
Résultat budget 2022		344'796.67
Résultat comptes 2021	3'151.28	

Répartition des charges par dicastère après déduction des produits



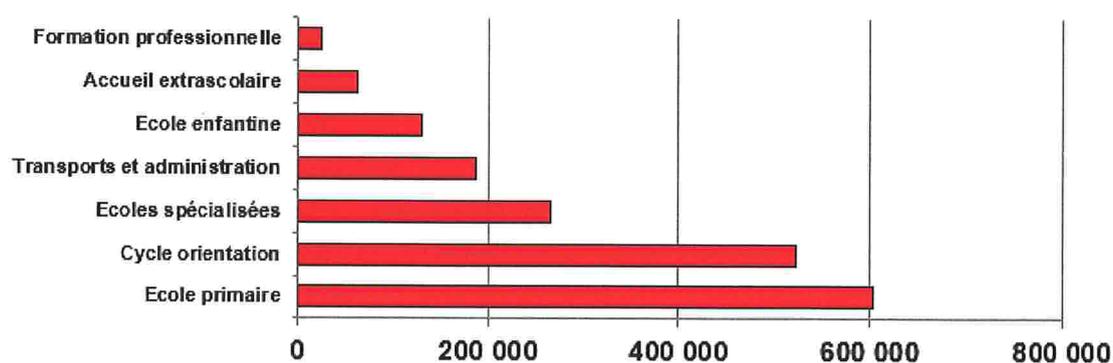
Le graphique démontre clairement que c'est le chapitre de l'enseignement qui est le plus chargé.

Enseignement et formation – charges liées



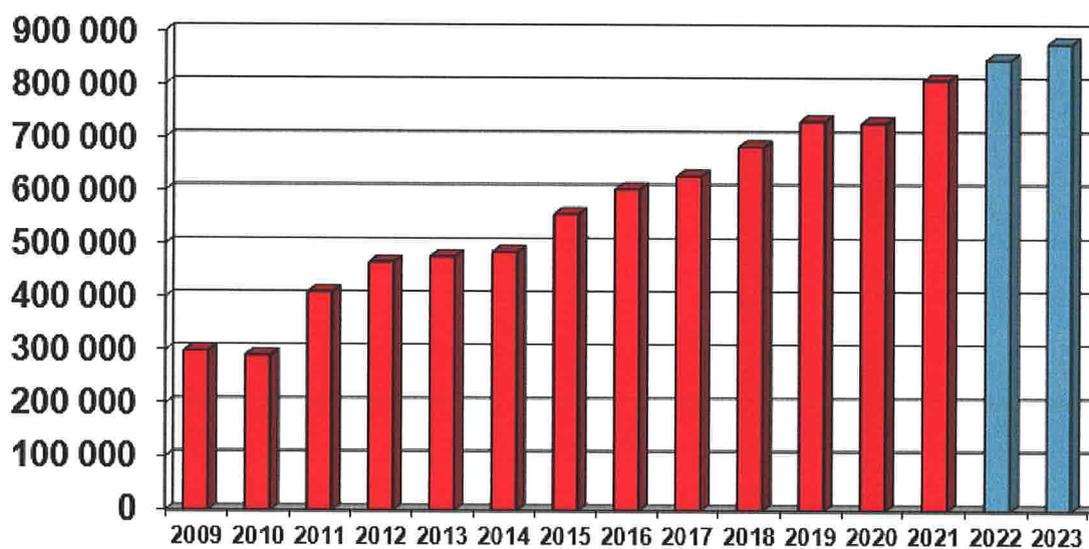
Le graphique démontre l'évolution des charges liées à ce dicastère de l'enseignement et de la formation.

Enseignement et formation



Toujours dans ce chapitre de l'enseignement, une représentation graphique explique que ce sont les charges de l'enseignement primaire qui sont les plus conséquentes.

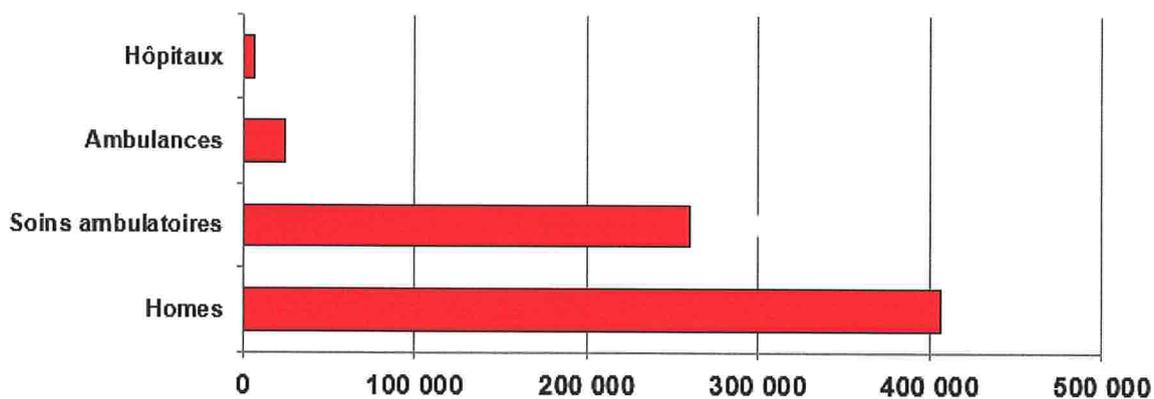
Santé



+ Fr. 29 980.00 (+ 3.54 %) par rapport au budget 2022

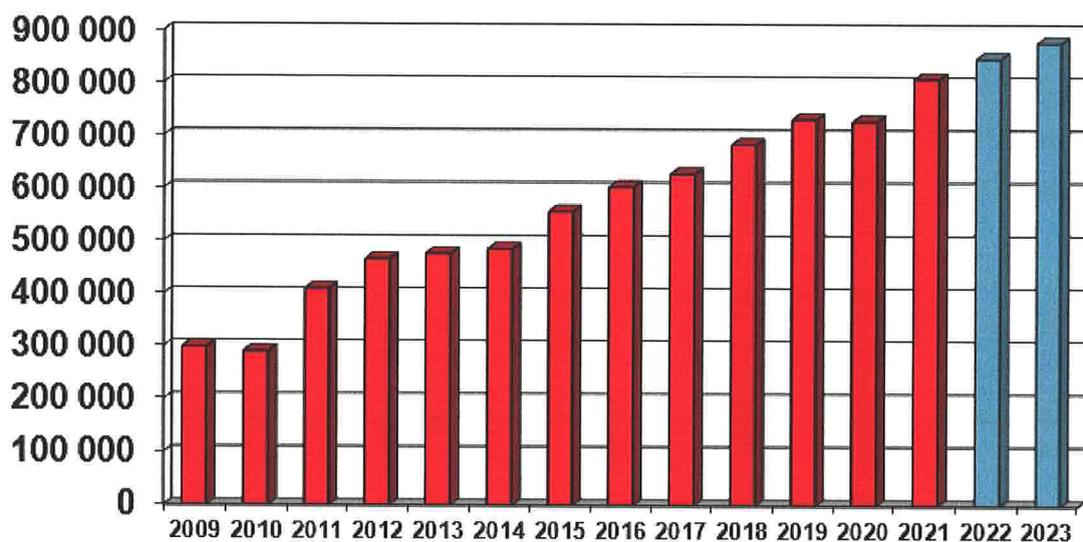
Ce chapitre contient des charges liées essentiellement.

Santé



Le poste des homes est le plus lourd dans celui de la santé.

Affaires sociales et tutelles



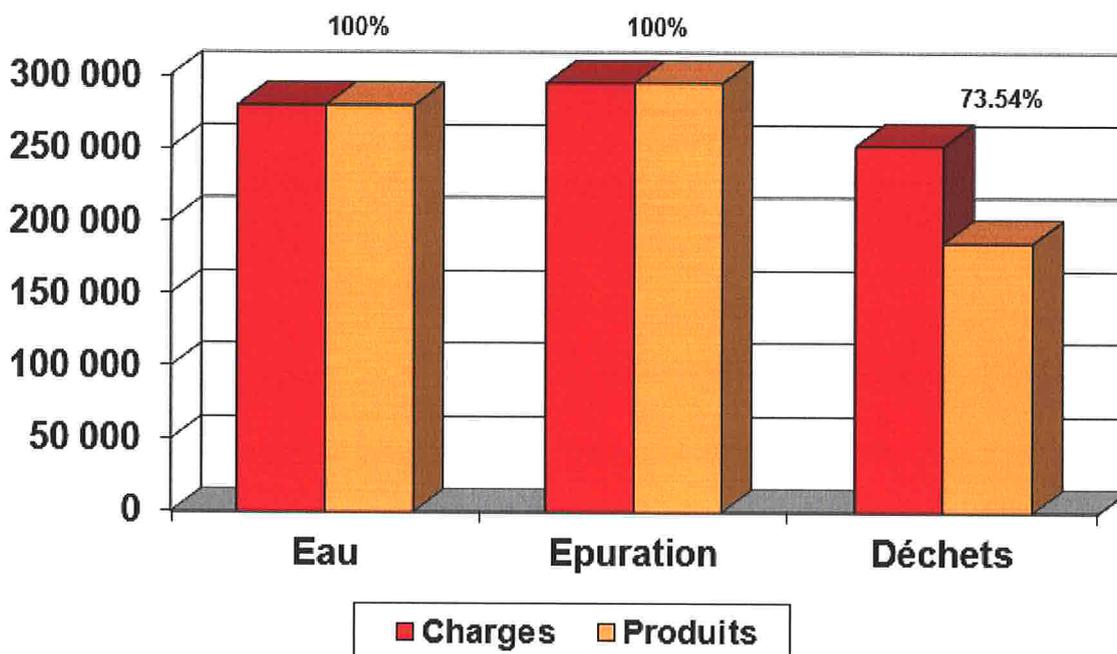
+ Fr. 29 980.00 (+ 3.54 %) par rapport au budget 2022

Evolution des charges liées

	Budget 2023	Augmentation par rapport au budget 2022	
Cantoniales	1'839'588.00	- 63'081.20	- 3.31 %
Régionales	2'052'405.90	+ 176'500.80	+ 9.40 %
Autres contributions	180'204.00	- 4'685.00	- 2.53 %
Totaux		+ 108'734.60	

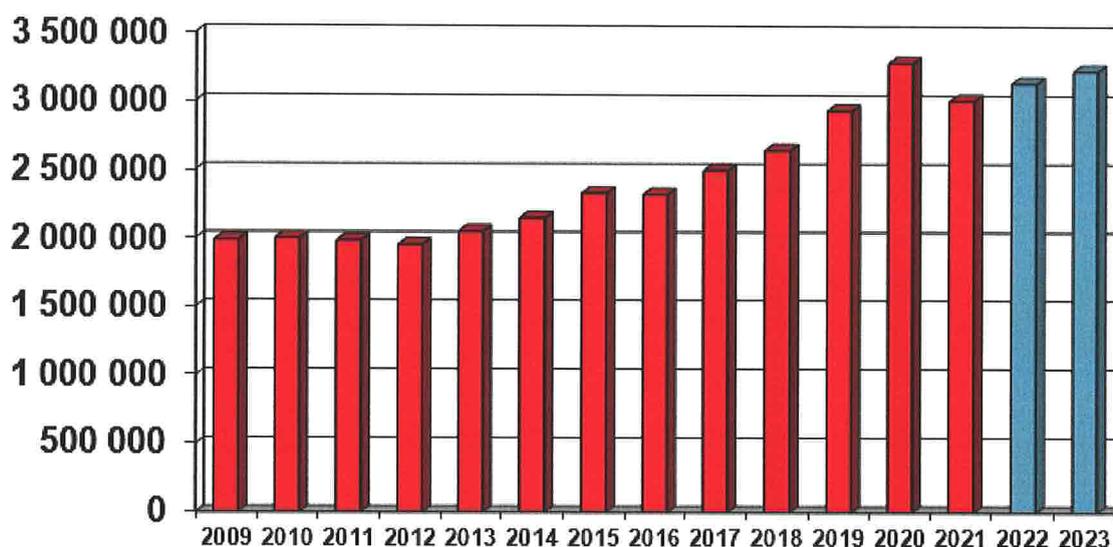
Les charges liées sont comparées au budget 2022 ; l'augmentation est de CHF 108'734.00.

Environnement



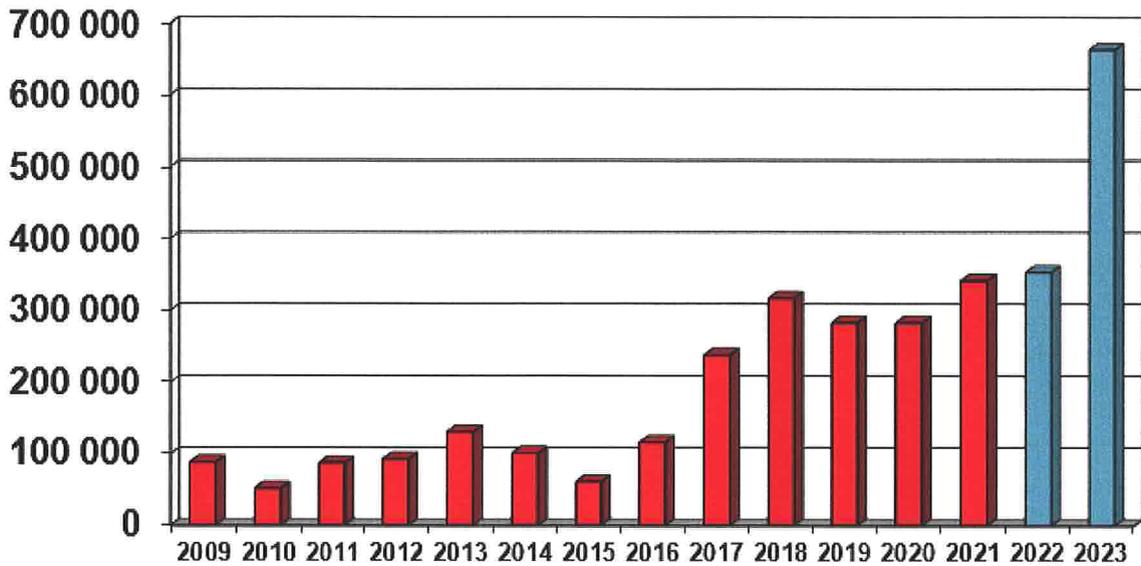
Les chapitres de l'eau et de l'épuration doivent être financés à 100 % par la perception des taxes ; pour le poste des déchets, la loi prévoit une couverture à 70 % minimum.

Impôts ordinaires – personnes physiques



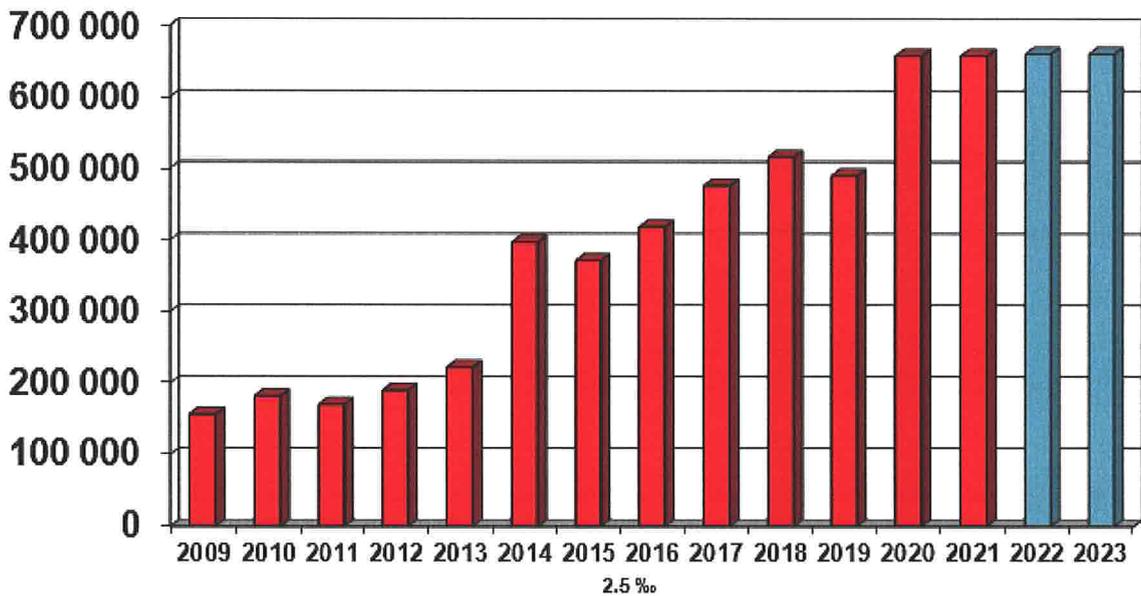
Le graphique démontre l'évolution des impôts des personnes physiques. Les barres rouges sont les comptes consolidés, les bleues sont les prévisions des budgets. L'évolution est calculée sur les cotes cantonales et sur la statistique cantonale. La prévision demeure prudente.

Impôts ordinaires – personnes morales

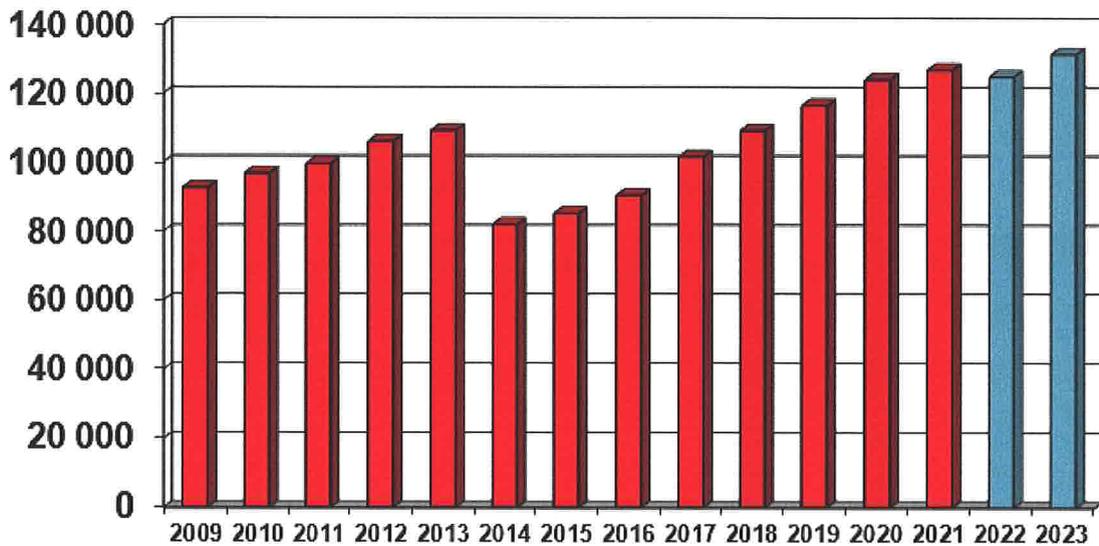


La prévision se base sur les cotes cantonales et sur la statistique cantonale. La forte hausse est due à la fin de l'exonération de l'entreprise Macaroon SA notamment.

Contribution immobilière

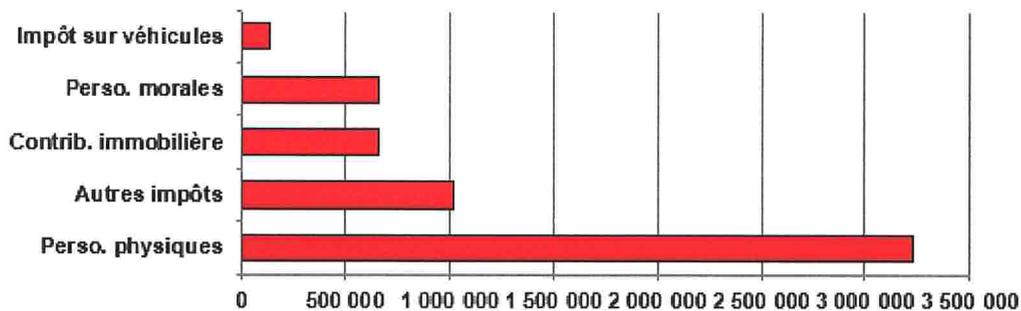


Impôts sur les véhicules



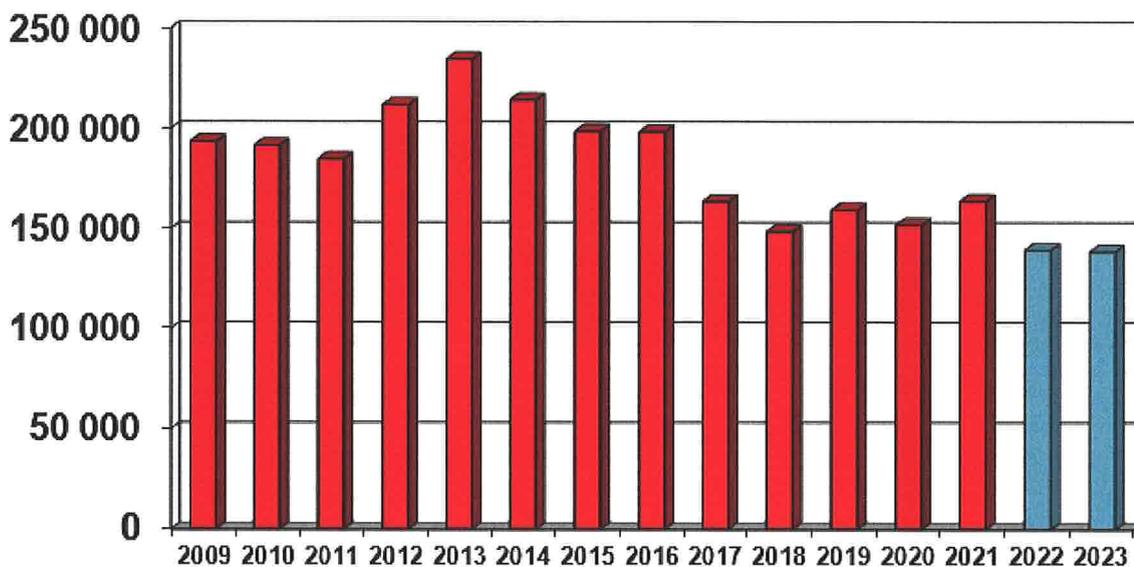
La commune reçoit les chiffres du canton pour évaluer cet impôt.

Recettes fiscales



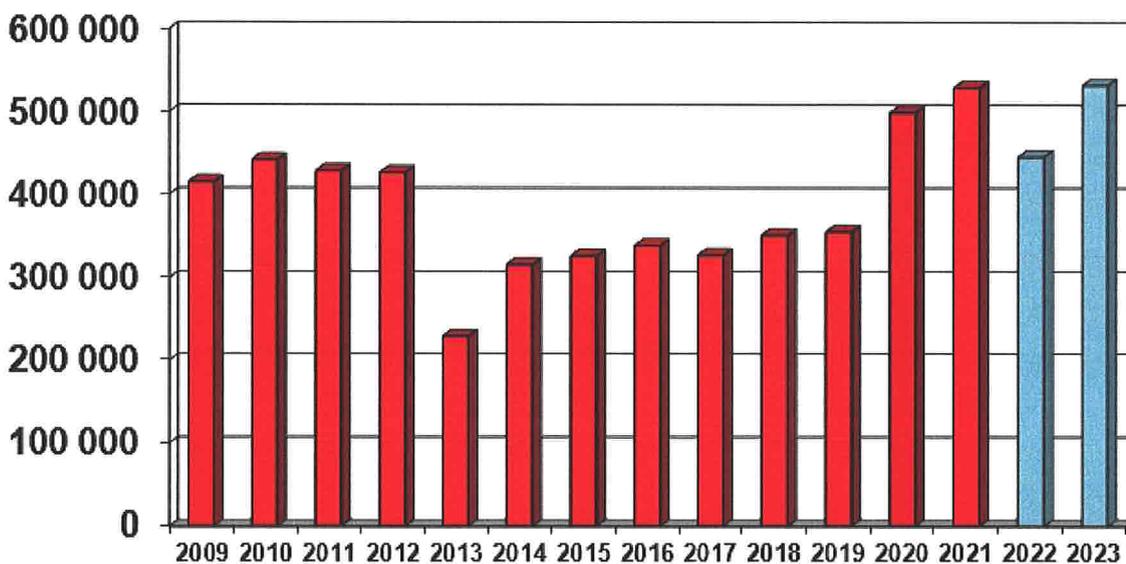
Le graphique démontre la provenance des recettes fiscales. La principale source des recettes fiscales est celle de l'impôt des personnes physiques.

Intérêts des dettes

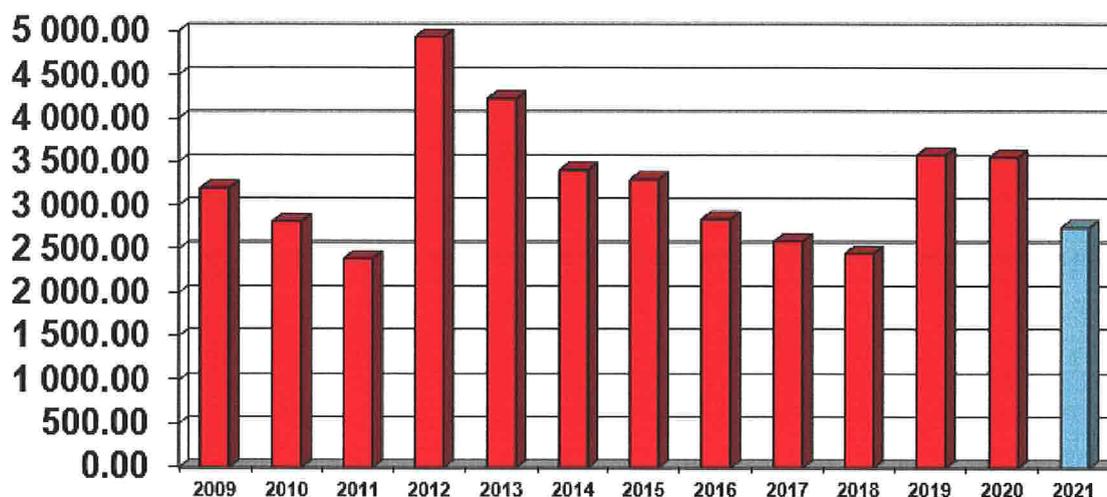


La prévision pour le budget est à 2 % pour les prochains emprunts.

Amortissements planifiés



Sous MCH2, chaque investissement fait l'objet d'un amortissement dès l'année qui suit la fin des travaux. La hausse est provoquée par l'amortissement dès 2023 du bâtiment édilitaire.

Endettement par habitant

Pour ce faire, l'Administratrice des finances se base sur les directives du Service des communes. L'endettement par habitant se monte à CHF 2'750.00/habitant.

En l'absence de questions de la part des citoyens, **M. le Syndic** passe au point suivant, soit le budget des investissements.

Budget des investissements

M. Cédric Cuttelod présente le budget des investissements pour 2023 :

	Budget 2023	
	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION		
1 ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE		
2 FORMATION	3'000'000.00	2'117.00
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	75'000.00	
4 SANTE		
5 PREVOYANCE SOCIALE		
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	394'500.00	
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	2'720'000.00	1'748'375.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE	256'795.00	106'277.00
9 FINANCES ET IMPÔTS		
TOTALISATION	6'446'295.00	1'856'769.00

commune anticipe sur la construction des nouveaux bâtiments sur ce site en prévoyant la conduite communale le long de la route cantonale. Plusieurs raccordements privés seront réalisés dans la foulée.

Remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable – secteur Rochema à Enney : la conduite existante sera mise à neuf sur un tronçon plus court pour rejoindre une conduite existante située à l'ouest du chemin. Le projet prévoit des vannes de raccordement et le remplacement de 2 bornes hydrant.

Remplacement d'un tronçon de conduite le long de la route cantonale – Enney : cette conduite est en mauvais état et des fuites surviennent souvent. L'intervention est délicate car il y a de nombreux services présents en parallèle.

7101.5031.01 – Construction de réservoirs et conduites 2023	CHF	630'000.00
Total à financer	CHF	630'000.00
Coût annuel d'intérêts 2 %	CHF	12'600.00
Coût annuel amortissement 1.25%	CHF	7'875.00

M. Alexandre Geinoz demande pourquoi la commune utilise de la fonte pour ses conduites.

M. Eric Barras explique que la fonte permet de détecter et localiser rapidement les éventuelles fuites.

M. Alexandre Geinoz rajoute que la fonte coûte plus cher que le PE.

M. Martin Dohner constate, dans le détail financier, que cet investissement s'amortit sur 80 ans. Il trouve cela exagéré.

M. Eric Barras explique que les taux d'amortissement sont donnés dans les tabelles MCH2. Même si la commune dispose des liquidités suffisantes pour financer la dépense, l'amortissement est malgré tout compté.

M. Martin Dohner constate alors que nous aurons des dettes pharamineuses.

M. Le Syndic rajoute que le canton fera les expériences avec l'application de MCH2 ; mais effectivement les questions se posent sur ces amortissements planifiés.

M. Roger Kuster, Président de la Commission financière, s'exprime ainsi :

« Des explications nous ont été données par le Conseil communal concernant ce crédit de CHF 630'000.00 pour l'approvisionnement en eau dans les villages d'Enney et Villars-sous-Mont. Le financement de l'investissement a été présenté en détail. La Commission financière donne un préavis favorable à cette demande de crédit de CHF 630'000.00 et recommande à l'assemblée communale de l'approuver ».

3. Planification financière 2023-2027

Mme Gentrinë Huruglica présente le plan financier 2023-2027 ainsi :

La planification financière

- Estimation de la marge nette d'autofinancement (MNA) pour les 5 prochaines années à partir des derniers comptes

La MNA

- Capacité d'assurer les investissements sans emprunter
- Estimation du bénéfice (+) ou déficit (-)

Eléments retenus

- Estimation des charges
 - Charges de fonctionnement
 - Charges financières en fonction des investissements (passés et futurs)
- Estimation des recettes

Eléments non retenus

- Les imputations internes
- Les amortissements supplémentaires
- Les réserves

Principaux éléments investissements

- Les coûts des investissements financés par crédits jusqu'en 2021
- Les investissements 2023 à 2027 ne sont pas encore évalués

Principaux éléments charges

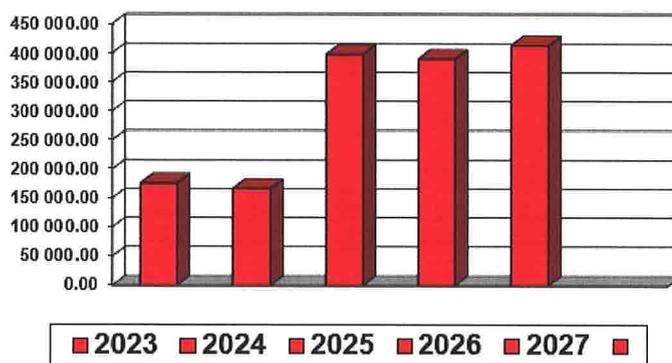
- Augmentation supposée de la population : 3% par année
- Estimation des charges liées cantonales
- Estimation des charges liées régionales

Principaux éléments recettes

- Prévision de croissance donnée par le canton
- Principe de prudence pour les impôts uniques (mutations, successions, prestations en capital)
- La masse fiscale des personnes morales de la zone artisanale a été intégrée en tenant compte de la réforme fiscale de l'imposition des entreprises (RIE3)
- Estimation de l'augmentation des contributions immobilières pour les bâtiments en cours de construction

La projection pour les années futures est présentée sous forme d'un graphique :

	2023	2024	2025	2026	2027
Revenus					
revenus impôts	5'560'404	5'627'320	5'775'033	5'927'538	6'084'997
autres revenus	1'602'949	1'898'480	1'869'163	1'875'906	1'883'958
Charges					
charges exploitation	7'179'589	7'520'052	7'869'060	8'020'308	8'209'054
charges financières	169'588	172'588	172'588	172'588	172'588
MNA	-175'824	-166'840	-397'452	-389'452.23	-412'887



Mme Genridë Huruglica commente le résultat présenté pour les prochaines années ; force est de constater que les charges augmentent de plus en plus.

M. le Syndic précise qu'effectivement, des investissements comme l'agrandissement de l'école, la construction des homes dans le district, du centre sportif, vont peser dans les budgets.

M. Manuel Francey demande si le graphique représente le résultat négatif ?

Mme Genridë Huruglica répond que oui.

M. le Syndic précise qu'il s'agit de projections et que ces indications peuvent varier fortement. Il y a plusieurs années, la planification financière affichait des résultats négatifs de presque CHF 600'000.00, ce qui n'est heureusement pas arrivé.

Pour la Commission financière, **M. Roger Kuster** s'exprime ainsi : « nous avons pris connaissance de la planification financière mise à jour pour les années 2023-2027. La Commission a constaté que cette dernière est tenue correctement à jour selon les éléments connus.

Cette planification financière nous démontre que pour l'instant, les charges paraissent maîtrisées pour la période 2023-2027. Ce tableau est également à prendre avec prudence car les chiffres évoluent chaque année. »

M. Jonas Gremaud est rassuré de voir que ces bâtiments ne vont pas être à l'abandon.

M. Joseph Geinoz demande ce qu'il se passe avec l'ancienne maison Tolksdorf à Enney. Cette bâtisse est vraiment dangereuse car le toit s'effondre.

M. le Syndic explique que cette maison a été vendue ; un projet est en cours, mais cela prend du temps. Une séance est prévue prochainement sur place avec les services de l'état pour trouver des solutions pour parer au plus urgent.

M. François Geinoz pose la question de savoir si la commune n'aurait pas été intéressée pour y faire des places de stationnement ?

M. le Syndic informe que la commune s'est renseignée ; il fallait y construire un bâtiment et ne pas laisser ce terrain sans construction.

Pour terminer, **M. le Syndic** rappelle que les membres du Conseil communal sont à disposition, en assemblée et hors assemblée, pour répondre aux questions et renseigner les citoyens.

La parole n'étant plus sollicitée, **M. le Syndic** clôt cette assemblée ; il est 21 h. Il invite toutes et tous à partager un verre au café.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :



E. Dupont

Le Syndic :



O. Pharisa